

tion au ministre des Transports. Le ministre a-t-il rencontré les représentants de la Fraternité canadienne des cheminots et a-t-il quelque chose à nous dire à la suite de cette réunion?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur. Je les ai rencontrés juste avant de venir à la Chambre et nous avons échangé nos vues de façon très franche.

Mme Margaret Rideout (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question complémentaire au ministre des Transports. Le ministre pourrait-il informer la Chambre de ce qui a pu se produire à la suite des discussions avec les chemins de fer relativement aux tarifs des chargements de moins d'une wagnonnée et aux tarifs de messageries dans les provinces de l'Atlantique? (*Exclamations*)

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Nous avons appris hors de la Chambre que le ministre des Transports se propose de faire une déclaration. S'il en est ainsi, il devrait la faire à l'appel des motions au lieu de se livrer à un petit jeu politique en chargeant le secrétaire parlementaire de faire des déclarations à Moncton.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser.

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous sommes dans une situation difficile. Si le ministre désire faire une déclaration de nature générale et ressemblant à une déclaration sur la politique, c'est à l'appel des motions qu'il devrait la faire. (*Applaudissements*) D'autre part, le ministre n'est pas obligé de répondre à la question.

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, je ne désire que répondre à une question qui a été posée deux ou trois fois cette semaine par des députés de l'autre côté de la Chambre. Ma déclaration sera brève et si Votre Honneur me le permet...

M. l'Orateur: A l'ordre. Si les députés y consentent, je permettrai à d'autres députés de l'opposition de poser la même question que le secrétaire parlementaire. Le ministre pourra alors y répondre. Il serait plus facile de permettre au ministre de répondre à la question qui, comme il l'a rappelé lui-même, a été déjà posée par des députés des deux côtés de la Chambre.

M. MacInnis: Je dirai pour faire suite au rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, qu'il était évident, comme on l'a expliqué, que le ministre était prêt à faire une déclaration et à répondre à la question lorsqu'il est entré

[L'hon. M. Starr.]

ici. Le ministre a préféré se livrer à une manœuvre politique aux dépens des ouvriers congédiés par le National-Canadien.

M. l'Orateur: Pour l'instant, nous pourrions passer à une autre question.

LES TARIFS-MARCHANDISES

DÉCLARATION PORTANT SUR LA REVISION DU NOUVEAU TARIF DES EXPÉDITIONS FRACTIONNÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (chef de l'opposition): J'aimerais poser une question au ministre des Transports, monsieur l'Orateur. Peut-il maintenant donner la réponse qu'il a promise au député d'Halifax le 30 octobre au sujet de la proposition concernant l'augmentation des tarifs?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur, il s'agit je crois du même sujet. Je suis heureux de dire que le comité des transports ferroviaires de la Commission canadienne des transports a reçu aujourd'hui une lettre du National-Canadien à ce sujet. Celui-ci y communique l'intention du National-Canadien et du Pacifique-Canadien de faire à la Commission une demande officielle pour que soient abolis les présents tarifs sur les chargements inférieurs à une wagnonnée acheminés dans le territoire choisi que vise la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes et hors de l'Ouest des provinces atlantiques. Les chemins de fer proposent de substituer le tarif actuel de l'Ouest pour les chargements inférieurs à une wagnonnée qui se dirigent à l'intérieur du territoire choisi et le tarif applicable aux marchandises destinées aux Maritimes pour les expéditions depuis les provinces atlantiques, modifiés comme il se doit d'après les réductions faites en vertu de la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes.

Je donne à la Chambre l'assurance que si la Commission canadienne des Transports approuve cette demande, le gouvernement fournira aux termes de la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, les crédits nécessaires à une subvention accrue. Ceci, monsieur l'Orateur, est conforme aux promesses faites à ses commentants, pendant la dernière fin de semaine, par le député de Westmoreland.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert): En ce qui concerne la première partie de la déclaration du ministre qui avait trait aux provinces Maritimes, le ministre profitera-t-il de la leçon pour recourir à la loi afin d'accomplir ce qui a été promis l'an dernier aux